

PRÉAVIS MUNICIPAL 2021 – 2026 / N°16

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LA MISE EN SÉPARATIF ET LE REMPLACEMENT DE SERVICES SOUS LA RUE DES JARDINS

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

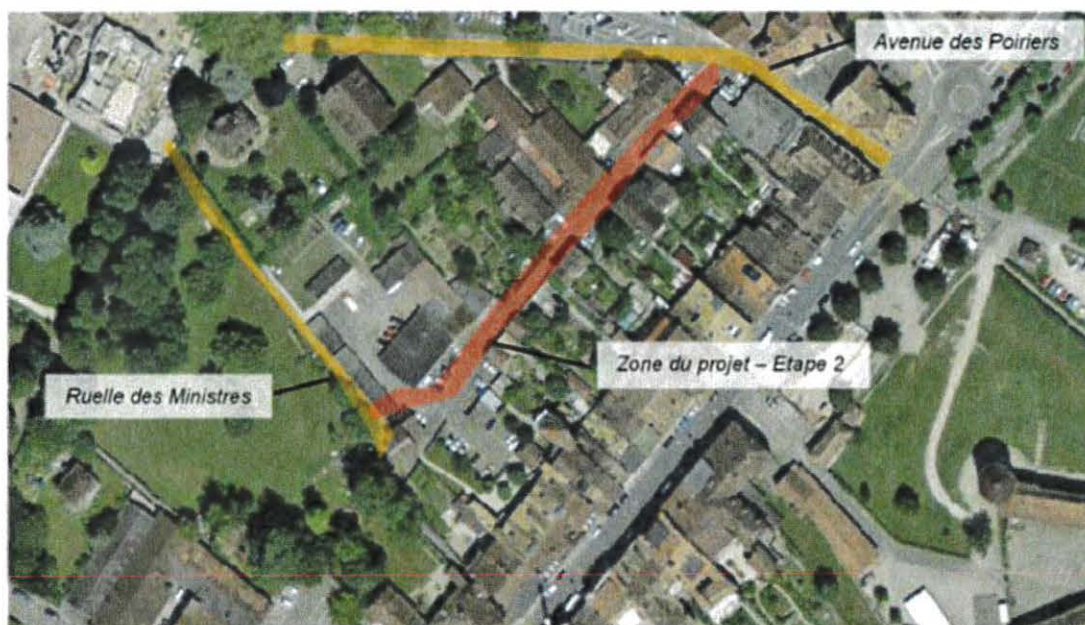
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le crédit de construction de Fr. 2'119'000.-- TTC (Fr. 1'967'000.-- HT) présenté par la Municipalité a pour objectif le remplacement des collecteurs et des services sous la rue des Jardins.

Ces travaux sont rendus nécessaires par la mise en vigueur du Plan de Quartier (ci-après PQ) Grandes-Buttes / Jardins intervenue le 9 novembre 2016 et par la délivrance des permis de construire pour deux projets, dont la construction va débiter prochainement.

1 PRÉAMBULE

Le présent préavis porte principalement sur la mise en séparatif de la rue des Jardins. Cela correspond à la deuxième étape de la Mesure N° 5.1 « Rue des Jardins » du PGEE (voir annexe 1 « Fiche Mesure 5.1 »).



Pour ce tronçon, le crédit sollicité permettra non seulement la mise en séparatif et en conformité des collecteurs de ce secteur, mais également le raccordement des futures constructions qui se développent dans cette zone. Il comprend également la pose d'une conduite communale de gaz, afin de permettre le bouclage « rue du Temple et rue des Jardins », l'installation d'une conduite d'eau potable du SIDERE ainsi que la pose d'un tube pour le futur éclairage public.

2 DESCRIPTION DU PROJET

Le PQ Grandes-Buttes / Jardins, validé par le Conseil communal le 21 juin 2016 et mis en vigueur le 9 novembre 2016, permet la construction de plusieurs bâtiments et une densification de la zone comprise entre la rue du Temple et l'avenue des Poiriers. Le Service du Développement Territorial (SDT), dans son rapport de synthèse d'examen préalable du 16 décembre 2014, stipulait au point 3.2 : « *En l'état, la planification n'est pas conforme à l'art. 19 LAT et les nouveaux collecteurs, suffisamment dimensionnés, en système séparatif, prévus dans les mesures du PGEE, devront être réalisés avant la délivrance du premier permis de construire* ».

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (ci-après PGEE), fiche N° 4, Mesure 5.1, a identifié les travaux qui devraient être réalisés en termes d'adaptation du réseau des collecteurs sous la rue des Jardins, la rue du Temple et la route des Quatre-Communes.

Après l'entrée en vigueur du PQ Grandes-Buttes / Jardins, des études ont été menées afin d'adapter, dans ce secteur, les services communaux.

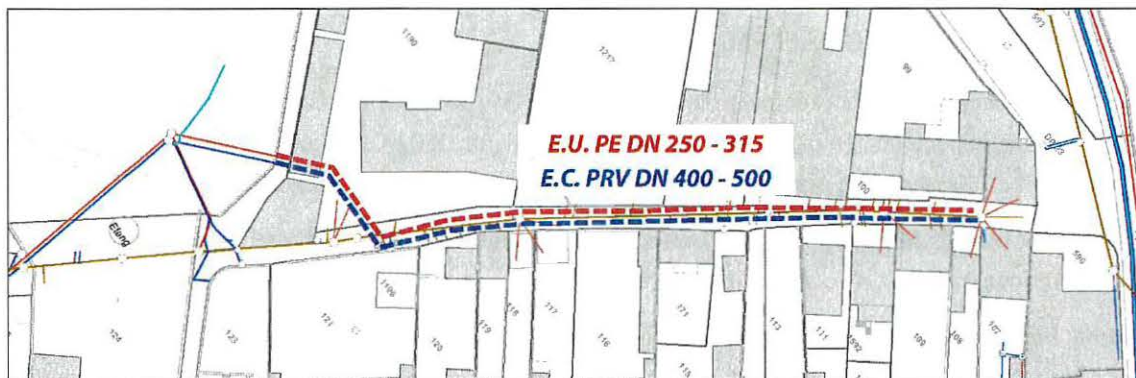
Les travaux sur les collecteurs sous la rue du Temple et en direction de la rue des Jardins (sous le Parc Veyrassat - étape 1) étant déjà réalisés (Préavis 2016-2021 / N° 26 du 6 février 2018), la mise en séparatif de la rue des Jardins (étape 2) peut être menée.

2.1 SYSTÈME D'ÉVACUATION DES EAUX

Le quartier de la rue des Jardins est actuellement en système unitaire. Ce collecteur communal, d'un diamètre de 250 mm, est branché sur le collecteur communal d'eaux usées sur la rue du Temple et doit impérativement être adapté aux nouvelles normes en vigueur en termes de capacité et de mise en séparatif.

Un collecteur d'EC et un autre d'EU doivent être posés pour permettre la séparation des eaux claires et usées et ainsi accueillir les nouvelles constructions de long de la rue des Jardins. Le dimensionnement des réseaux de canalisations des eaux pluviales et eaux usées en milieu urbain, caractérisé par des surfaces fortement imperméables, est effectué sur la base des normes mises récemment à jour et qui tiennent compte d'une augmentation de l'intensité des orages.

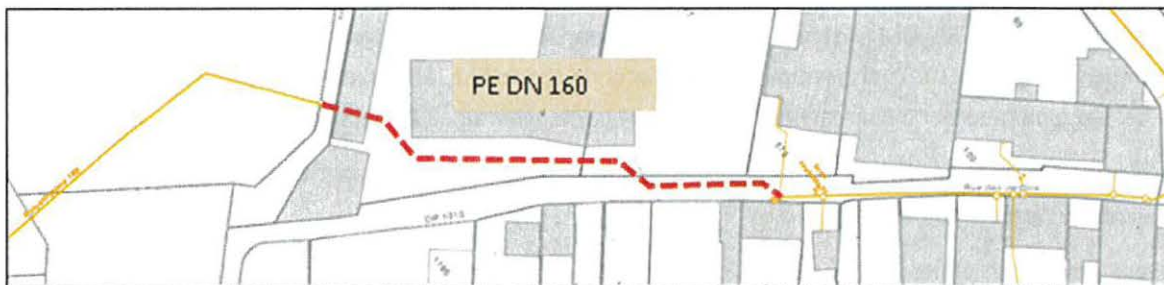
Tronçon des collecteurs EC/EU :



En parallèle à ces travaux, les bâtiments riverains existants seront raccordés en système séparatif.

2.2 RÉSEAU DE GAZ

Sur le tronçon considéré de la rue des Jardins (voir ci-dessous), une nouvelle conduite de distribution de gaz sera mise en place pour finaliser le bouclage avec la rue du Temple.



2.3 ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le projet prévoit la pose d'une dizaine de candélabres de faible hauteur.

2.4 AMÉNAGEMENT DE SURFACE

Dans le projet, il est tenu compte de la pose d'un revêtement hydrocarboné (tapis) à la fin des travaux de construction des nouveaux bâtiments.

Aucun aménagement en lien avec un ralentissement de la vitesse ou la mobilité douce n'est prévu au vu de la topologie du tronçon de la rue des Jardins.

2.5 SERVICES TIERS

Le SIDERE procèdera au remplacement de sa conduite sur le tronçon de travaux prévus, ceci en parallèle avec les conduites de gaz. De son côté, Romande Energie effectuera à ses frais les travaux d'adaptations et de remplacements ponctuels. Les coûts induits par ces travaux ne sont, par conséquent, pas compris dans le présent préavis

3 DESCRIPTIF DES TRAVAUX

3.1 RUE DES JARDINS – COLLECTEURS EC/EU

Les amorces des collecteurs EC/EU exécutées dans le cadre des travaux de la rue du Temple sous le Parc Veyrassat seront reprises et les collecteurs remplacés sur une longueur d'environ 250 m. Le diamètre du collecteur des EC sera compris entre 400 et 500 mm et le diamètre du collecteur des EU compris entre 250 et 315 mm.

Les travaux seront réalisés par tronçon et sous protection de palplanches pour tenir compte de la présence de l'eau à très faible profondeur.

Les bâtiments bordiers sont équipés en système séparatif et l'ensemble des branchements privés sous le DP seront remplacés. Des contrôles de raccordement seront effectués afin de détecter d'éventuels branchements non conformes.

3.2 GAZ

La conduite de gaz (PE DN160) ainsi que les branchements privés seront réalisés sur la moitié Ouest de la rue des Jardins. Une conduite en PE et de diamètre DN160 existe déjà sur la partie Est de la rue.

3.3 CIRCULATION PENDANT LE CHANTIER

La circulation sur la rue des Jardins sera interdite, mais le parking des « Poiriers » reste accessible. Des autorisations de stationner seront mises à la disposition des habitants de la rue des Jardins, ainsi qu'à tous les bordiers devant utiliser cet axe pour accéder à leur parking respectif (propriété Veyrassat, Commune de Rolle, etc...).

Les accès aux véhicules d'urgence pour tous les bâtiments fréquentés, selon le gabarit en vigueur, ainsi que pour les bornes incendie, seront toujours respectés.

Les travaux devraient s'étaler sur une durée d'environ un an.

4 ASPECT FINANCIER

Les études de ce tronçon de collecteurs ont été confiées à un bureau d'étude spécialiste et en coordination avec un bureau de géotechnique. L'étude a fait l'objet de mises en soumission (travaux de génie civil et travaux de sanitaire pour le gaz) respectant la Loi sur les marchés publics et les coûts figurant sur le tableau ci-après sont basés sur ce retour de soumissions.

Le tableau des coûts par partie d'ouvrage (collecteurs, gaz, éclairage public) vous est présenté dans l'annexe 2 du présent préavis.

- Coût total HT : Fr. 1'967'000.--
- Coût total TTC : Fr. 2'119'000.--



CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis municipal 2021-2026 / N° 16 du 2 décembre 2021,
entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement des services sous la rue des Jardins tels que mis à l'enquête publique entre le 18 juin et le 17 juillet 2021 ;
2. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 2'119'000.-- TTC pour le financement des travaux ;
3. Autorise la Municipalité à amortir cet investissement sur une période de 30 ans et à l'imputer sur les comptes suivants, conformément à leur affectation ;
 - a. Fr. 1'974'000.-- TTC à imputer au compte 4600.504012 « Remplacement des collecteurs pour la mise en séparatif et le remplacement des services sur la rue des Jardins » ;
 - b. Fr. 49'000.-- TTC à imputer au compte 4310.509032 « Eclairage public rue des Jardins » ;
 - c. Fr. 96'000.-- TTC à imputer au compte 8300.504092 « Conduite de gaz rue des Jardins » ;
4. Autorise la Municipalité à avancer et à emprunter le montant total de Fr. 2'119'000.--TTC en francs suisses, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.

Approuvé par la Municipalité le 2 décembre 2021.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



Le Secrétaire

P.O.



Julien Bocquet

1^{ère} séance avec la Commission : selon calendrier

Municipal(e) délégué(e) : Mme Margareth Ruchti

Affaire 46.02 / 15-0003

Annexes :

- Annexe 1 - Fiche Mesure 5.1 PGEE
- Annexe 2 - Tableau des coûts par partie d'ouvrage
- Annexe 3 - Plan assainissement EC/EU - Profil en long
- Annexe 4 - Plan assainissement EC/EU - Profil 1:25
- Annexe 5 - Tableau d'investissement

